

Journée consacrée à la compétence universelle le 5 avril 2019

Publié le 14 décembre 2018 sur le site d'Ibuka France

Organisateurs : Manifestation organisée en partenariat avec la Mairie de Paris, UEJF et SOS Racisme.

Contexte: le génocide n'est pas un « drame » au sens grec du terme ou une crise humanitaire de l'ordre des catastrophes naturelles. Le génocide est un crime. On doit donc pouvoir en parler sous l'angle de la loi, du droit, de la justice, de la responsabilité et de la réparation. A cet égard, il est à noter que le génocide contre les Tutsi a mobilisé plus que par le passé, le principe de la compétence universelle. Les procès pour génocide ont été tenus devant les juridictions nationales rwandaises, devant le Tribunal de l'ONU (TPIR), mais aussi devant les juridictions belges, françaises, canadiennes, allemandes, etc. En France, un ancien officier de l'armée rwandaise a été condamné à 25 ans d'emprisonnement, une peine qui a été confirmée en appel (le pourvoi en cassation de l'accusé a par ailleurs été rejeté). Deux maires rwandais ont également été condamnés à emprisonnement à perpétuité. A ce jour, leur procès en appel est toujours en cours.

Par ailleurs, si la finalité de la mémoire est de prévenir, il nous faut mettre en lien commémoration et travail de la justice, le passé, le présent et l'avenir, articuler commémoration, éducation et travail de la justice. Il nous faut « comprendre que l'histoire est en mouvement, que peut-être on ira à La Haye voir la Cour Pénale internationale avec une classe comme on va Auschwitz, comprendre qu'effectivement le crime de masse ce n'est pas seulement celui qui est dans le livre d'histoire, c'est celui qui se passe aujourd'hui, bien dans notre présent, à nos portes, parfois même depuis notre seuil, maintenant, sans que rien ne garantisse l'avenir. Le présent et l'avenir sont aussi des champs à explorer, car ce sont les enfants en âge scolaire qui en déterminent les voies » (Aurélia Devos, vice-procureure, 1/2/17)

Public prioritairement visé : les étudiants en droit.

Lieu, organisation et logistique : Mairie de Paris

Objectifs : comprendre le principe et le fonctionnement de la compétence universelle ; interroger sa capacité et ses limites à promouvoir la prévention des crimes contre l'humanité et les génocides, articuler commémoration du passé, compréhension du présent et invention de l'avenir.

<https://www.ibuka-france.org/journee-consacree-a-la-competence-universelle-le-5-avril-2019/>